

AVIS PUBLIC

2016-005

Promulgation du règlement n°409-2016

Suivant les dispositions de l'article 451 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :

Le règlement n° **409-2016**, Amendant le règlement 375-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, a été adopté suivant la résolution 2015-193, prise lors de la 3e séance ordinaire de l'année 2016 tenue le 14e jour de mars 2016.

Il a été précédé d'un avis public donné conformément à la Loi, le 9^e jour de mars 2016. Il a été présenté pour consultation aux employés de la municipalité le 14^e jour de mars 2016.

Le règlement entrera donc en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Le règlement peut soit être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture;
Soit, être obtenu sous réserve des dispositions de la loi sur l'accès à l'information.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 19^e jour d'avril 2016.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Rick Tanguay

Certificat de publication

Je Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie par la présente que j'ai affiché avis public 2016-005, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 19 avril 2016.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 19^e jour d'avril 2016.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Rick Tanguay